

Québec 

Dépôt légal : octobre 2002  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-39986-2  
ISSN : 0713-3723

© Gouvernement du Québec, 2002

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des auteurs de cette publication.

*Madame Louise Harel*

Présidente de l'Assemblée nationale

Hôtel du gouvernement

Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et à la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureuse de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport fait état des activités et des résultats obtenus au regard des axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce

**Lucie Papineau**

Québec, octobre 2002

*Madame Lucie Papineau*

Ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce

Objet : Rapport annuel de gestion 2001-2002 et déclaration sur la fiabilité des données

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) et à la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17, a. 11), j'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport annuel de gestion témoigne des efforts déployés par le ministère de l'Industrie et du Commerce au cours de l'exercice financier 2001-2002 pour aider les entreprises à prendre le virage de la compétitivité et pour inciter un plus grand nombre d'entre elles à réaliser leur plein potentiel de développement en matière d'exportation.

Les résultats et l'information contenus dans ce rapport ont fait l'objet d'un examen par le vérificateur interne du Ministère, conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. À mon avis, l'information présentée dans ce rapport correspond à la situation du ministère de l'Industrie et du Commerce et est fiable.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le sous-ministre,

**Georges Felli**

Québec, octobre 2002

Monsieur Georges Felli, sous-ministre  
Ministère de l'Industrie et du Commerce

Objet : Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur le sous-ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au *Rapport annuel de gestion 2001-2002* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 au regard des objectifs du Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Industrie et du Commerce et de sa Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du ministère de l'Industrie et du Commerce. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information. Il importe de noter que cet examen ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter sur l'information fournie.

Nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion concernant le Plan stratégique 2000-2003 et la Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises nous paraît, à tous égards, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne

**Jacques Ouimet, CGA**

Québec, octobre 2002

## TABLE DES MATIÈRES

### PRÉSENTATION

|                                                                            |   |
|----------------------------------------------------------------------------|---|
| Lettre de présentation à l'Assemblée nationale                             | 3 |
| Lettre de présentation à la ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce | 5 |
| Rapport de validation de la vérification interne                           | 7 |

### PARTIE 1

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Le ministère de l'Industrie et du Commerce | 11 |
|--------------------------------------------|----|

### PARTIE 2

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Les réalisations du Ministère – Le Plan stratégique 2000-2003 :<br>présentation des résultats 2001-2002 | 15 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>ORIENTATION 1 :</b> Favoriser le développement des facteurs internes<br>de compétitivité des entreprises | 16 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Axe 1 :</b> Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises | 16 |
|------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Axe 2 :</b> Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs | 19 |
|------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>ORIENTATION 2 :</b> Favoriser le développement des facteurs externes<br>de compétitivité des entreprises | 22 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Axe 3 :</b> Contribuer au renouvellement de la structure industrielle<br>québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship | 22 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Axe 4 :</b> Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises | 26 |
|---------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| Le contexte interne et les conditions de succès du Plan stratégique | 27 |
|---------------------------------------------------------------------|----|

### PARTIE 3

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| La Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises | 31 |
|------------------------------------------------------------|----|

### PARTIE 4

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Des clientèles spécifiques | 33 |
|----------------------------|----|

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| <i>L'entrepreneurship féminin</i> | 33 |
|-----------------------------------|----|

|                         |    |
|-------------------------|----|
| <i>Les coopératives</i> | 33 |
|-------------------------|----|

|                           |    |
|---------------------------|----|
| <i>L'économie sociale</i> | 34 |
|---------------------------|----|

|                        |    |
|------------------------|----|
| <i>Les autochtones</i> | 34 |
|------------------------|----|

### PARTIE 5

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Les exigences réglementaires et législatives | 35 |
|----------------------------------------------|----|

|                                                    |    |
|----------------------------------------------------|----|
| <i>La protection des renseignements personnels</i> | 35 |
|----------------------------------------------------|----|

|                                                                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Les actions réalisées dans l'application du plan d'action<br/>gouvernemental pour la protection des renseignements<br/>personnels (PRP)</i> | 35 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Les priorités d'action pour l'exercice 2002-2003 en matière<br/>de protection des renseignements personnels</i> | 36 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| <i>La protection des non-fumeurs</i> | 36 |
|--------------------------------------|----|

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| <i>L'administration des lois</i> | 37 |
|----------------------------------|----|

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| <i>La Politique linguistique du MIC</i> | 37 |
|-----------------------------------------|----|

#### **ANNEXE 1**

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce et les autres lois relevant de la compétence de la ministre

**39**

#### **ANNEXE 2**

Les adresses du Ministère au Québec

**41**

#### **ANNEXE 3**

Les adresses du Ministère à l'étranger

**43**

#### **ANNEXE 4**

Les programmes d'aide financière aux entreprises et aux organismes

**49**

### L'HISTORIQUE

---

Les origines du ministère de l'Industrie et du Commerce remontent à 1935, année où le gouvernement du Québec mandate le ministère des Affaires municipales pour se préoccuper du développement de l'industrie et du commerce. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1943 avant que ne soit créé officiellement le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rôle de ce nouveau ministère consistait à stimuler et à promouvoir l'expansion industrielle de même qu'à accumuler et diffuser des renseignements de nature économique et industrielle. Le Ministère était alors responsable de l'hôtellerie, de l'artisanat, des pêcheries, de l'industrie forestière et de l'acériculture. Il assumait alors la supervision du bureau du Québec à New York, créé en 1940, première représentation du gouvernement du Québec à l'extérieur du Canada.

Au fil des ans, le mandat du Ministère fut actualisé et adapté aux nouvelles réalités du développement économique. C'est ainsi que se sont ajoutés, entre autres, les mandats du développement du tourisme en 1979, du développement de la technologie en 1988, de la science en 1994 et du commerce extérieur en 1996.

Connu jusqu'en 1999 comme le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, il revient, à la suite de la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à son appellation d'origine, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce.

### LA MISSION DU MINISTÈRE

---

*Contribuer au développement économique du Québec en intensifiant  
la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux  
fins d'appuyer la création d'emplois.*

L'action du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) est conforme à l'orientation stratégique gouvernementale qui vise à favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en œuvrant au développement économique et à la création d'emplois.

Plus spécifiquement, le mandat du Ministère consiste à «élaborer et proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie (...) et du commerce; voir à leur mise en œuvre, en surveiller l'application et en coordonner l'exécution».

Dans les secteurs d'activité placés sous son autorité, le MIC entretient des liens continus sur les plans sectoriel et régional avec les petites, moyennes et grandes entreprises établies au Québec et avec celles de l'extérieur désirant faire des affaires au Québec. Une proportion importante des entreprises du secteur de la nouvelle économie et à forte intensité technologique fait partie de son champ de responsabilité.

La ministre de l'Industrie et du Commerce et la ministre déléguée sont les principales porte-parole gouvernementales sur les questions relatives aux entreprises. De même, elles représentent les entreprises actives dans les secteurs d'activité sous leur responsabilité au sein du gouvernement et s'assurent que l'on tienne compte des intérêts de ces dernières de façon spécifique.

## L'EFFECTIF

---

Au 31 mars 2002, l'effectif autorisé du Ministère totalisait 692 postes réguliers; l'effectif occasionnel à temps plein était de 109,5 postes. Le tableau suivant illustre, par catégorie d'emploi, la répartition de l'effectif total autorisé au cours du dernier exercice financier.

| Catégorie d'emploi                      | Nombre       |
|-----------------------------------------|--------------|
| Administrateurs d'État                  | 5            |
| Cadres supérieurs                       | 55           |
| Cadres intermédiaires                   | 2            |
| Professionnels                          | 400          |
| Personnel technique et de soutien       | 230          |
| Sous-total                              | 692          |
| Occasionnels (équivalent temps complet) | 109,5        |
| <b>Somme totale</b>                     | <b>801,5</b> |

Le personnel du Ministère est composé de 49% d'hommes et de 51% de femmes. La moyenne d'âge est de 45,5 ans.

La proportion d'embauche des groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones) est approximativement de 7% des emplois réguliers, 9% des emplois occasionnels et 26,5% des emplois d'étudiants d'été.

Le personnel régulier est réparti entre les bureaux de Québec (366 postes), ceux de Montréal (203 postes) et ceux des autres régions (123 postes).

## DES SERVICES OFFERTS DANS TOUTES LES RÉGIONS

---

Afin d'adapter son offre de service à la situation de chaque région et de faciliter aux entreprises l'accès à l'ensemble de ses services, le MIC est présent dans toutes les régions du Québec grâce à ses directions régionales. Elles sont la porte d'entrée qui donne accès aux régions à l'ensemble des spécialistes du Ministère dans des domaines comme

- la gestion d'entreprises;
- la formation de coopératives;
- le développement technologique et industriel;
- le commerce;
- les marchés étrangers;
- le financement.

La liste des bureaux régionaux du Ministère apparaît à l'annexe 2 du présent rapport annuel.

### **Secteurs industriels relevant de la compétence du MIC**

- Entreprises de services
- Entreprises de commerce
- Industries de la santé
- Industries du matériel aérospatial et de la défense
- Industries des produits chimiques et de la métallurgie
- Industries des biens de consommation
- Industries de l'équipement de transport
- Industries de l'environnement
- Industries des technologies de l'information et des communications
- Industries des équipements électriques
- Industries de la machinerie
- Industries de la construction
- Coopératives
- Entreprises de l'économie sociale

### **Dans la métropole**

La région de la métropole représente environ la moitié de la production et des emplois du Québec. Parmi les 30 régions métropolitaines de recensement (RMR) en Amérique du Nord, elle se classe au deuxième rang quant à l'importance de son secteur manufacturier. Un secteur tertiaire moteur particulièrement dynamique regroupant plus des deux tiers des emplois de savoir élevé la distingue du reste du Québec. De plus, la part de ce type d'emplois classe Montréal au 12<sup>e</sup> rang des 30 RMR nord-américaines pour 1999, en progression de 14 rangs par rapport à 1990. Le MIC poursuit ses efforts en vue d'adapter ses stratégies industrielles au développement spécifique de la région métropolitaine. Il encourage aussi l'innovation et la compétitivité des entreprises métropolitaines, notamment par sa stratégie sur les meilleures pratiques d'affaires.

En ce qui a trait à la métropole, le Ministère participe au comité technique interministériel sur le Cadre d'aménagement. Ce comité a pour objectif d'élaborer un plan d'action découlant des orientations gouvernementales signifiées en juin 2001 pour la région métropolitaine de Montréal. Il coanime également les réunions mensuelles du réseau des partenaires OPTI. Ce réseau, qui regroupe plusieurs ministères et organismes, favorise la croissance économique et la compétitivité de la métropole en appuyant des projets structurants.

### **Dans la capitale nationale**

En vertu de la Politique relative à la capitale nationale, rendue publique le 22 juin 1998 et qui vise le développement, la consolidation et la diversification de l'économie de la région de la capitale nationale, la contribution cumulée du MIC s'établit au 31 mars 2002 à 36,8 millions de dollars, dont 9,1 millions de dollars en 2001-2002.

En octobre 1999, le Plan d'action du MIC pour la capitale nationale est venu concrétiser de façon formelle l'action du Ministère déjà entreprise. Ce plan d'action prévoit une série d'actions stratégiques pour diversifier l'économie de la capitale. Parmi ces actions, on compte :

- des contributions au développement des connaissances des secteurs cibles de la diversification économique ;
- la mise en place d'un mécanisme de rétention et d'expansion d'entreprises ;
- l'appui au développement des infrastructures stratégiques ;
- l'application de mesures pour accélérer l'industrialisation de la région ;
- la promotion des produits et de l'expertise de la région hors du Québec ;
- la participation à l'élaboration de stratégies régionales.

### À l'étranger

Le MIC a également pour mission de consolider et de développer de nouveaux marchés. Pour ce faire, il dispose d'un réseau de conseillers à l'étranger répartis dans 27 villes du monde. Leur rôle principal consiste à déterminer les occasions d'affaires pour les exportateurs québécois et à mettre ces derniers en contact avec des intermédiaires commerciaux. De plus, les exportateurs québécois peuvent compter, au sein du MIC, sur des équipes d'experts en matière de marchés internationaux, de politique commerciale et aussi de grands réseaux d'achat et de distribution.

Les adresses des bureaux du Ministère à l'étranger figurent à l'annexe 3 du présent rapport annuel.

## **DES MANDATS GOUVERNEMENTAUX**

---

Le MIC exerce également des responsabilités de coordination interministérielle en vertu des mandats gouvernementaux qui lui sont confiés. C'est le cas des questions relatives aux coopératives, à l'entrepreneuriat féminin, au placement étudiant, au programme Brancher les familles sur Internet, à la politique de commerce extérieur et à la politique commerciale.

## **L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

---

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur cinq directions générales : la Direction générale de l'industrie (DGI), la Direction générale des opérations régionales (DGOR), la Direction générale du développement des marchés (DGDM), la Direction générale de la planification (DGP) et la Direction générale des services à la gestion (DGSG).

Par ailleurs, au Bureau du sous-ministre, le Secrétariat général assure les liaisons entre les cabinets ministériels et le Ministère alors que la Direction des communications est responsable des communications du Ministère avec ses divers clients-partenaires et autres acteurs. Deux autres directions relèvent du sous-ministre : la Direction de la vérification interne et le Groupe d'intervention, projets spéciaux.

Enfin, le ministère de l'Industrie et du Commerce est responsable, devant l'Assemblée nationale, de la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE), de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SIPB), de la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SIPQS), de la Société Innovatech du Grand Montréal (SIGM), de la Société Innovatech du sud du Québec (SISQ), de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA) et de la Société Innovatech Régions ressources (SIRR).

## PARTIE 2

### Les réalisations du Ministère - le Plan stratégique 2000-2003 : présentation des résultats 2001-2002

À l'automne 1999, le MIC entreprenait une réflexion stratégique pour redéfinir ses grandes orientations et ses priorités. Le Plan stratégique 2000-2003 est le résultat de cette réflexion. Depuis, il a fait l'objet d'une mise à jour, laquelle a été déposée à l'Assemblée nationale le 11 avril 2001.

De façon générale, le Plan stratégique constitue la feuille de route du MIC. Il porte un regard sur l'environnement dans lequel évoluent les entreprises québécoises, détermine les défis auxquels ces dernières sont confrontés aujourd'hui et présente la vision du Ministère quant aux actions à mettre de l'avant pour accroître la compétitivité des entreprises du Québec et assurer le développement du plein potentiel des différents secteurs industriels. En somme, le Plan stratégique expose comment le MIC entend réaliser les grands objectifs relatifs à sa mission.

Le Plan stratégique s'appuie sur deux orientations stratégiques qui visent respectivement à rendre l'environnement d'affaires québécois encore plus concurrentiel et à agir auprès des entreprises du Québec afin qu'elles accroissent leur compétitivité. Chaque orientation établit deux axes d'intervention prioritaires et comprend un certain nombre d'objectifs.

**Orientation 1 :** Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises.

- Axes
- Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises.
  - Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs.

**Orientation 2 :** Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises.

- Axes
- Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneursip.
  - Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises.

La réalisation du Plan stratégique exige des efforts soutenus et l'engagement de tous les membres du personnel du MIC. Dans ce contexte, le Ministère s'est aussi donné des objectifs internes qui non seulement visent à renforcer l'organisation mais qui constituent, de façon très importante, les conditions de succès du Plan stratégique.

Cette section présente les résultats obtenus pour la période 2001-2002 à l'égard des différents objectifs du Plan stratégique 2000-2003.

## ORIENTATION 1

Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises

### ◆ AXE 1 : Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises

L'innovation constitue le facteur déterminant de la réussite des entreprises. Pour être compétitives, ces dernières doivent innover, maîtriser leurs coûts et gérer le changement en se donnant des stratégies d'affaires appropriées.

*Le MIC s'est engagé à supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises :*

- en accélérant la mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires (MPA) ;
- en accélérant le virage des entreprises vers les affaires électroniques.

#### LES OBJECTIFS 2001-2002

- Former 600 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques aux MPA.
- Réaliser 750 diagnostics sur les MPA dans les entreprises.
- Soutenir 600 nouveaux projets d'implantation de MPA dans les entreprises.
- Intégrer 200 spécialistes des MPA et de gestion dans les entreprises des régions ressources.
- Sensibiliser 4 000 entreprises à l'importance des affaires électroniques et les former.
- Amener 3 300 entreprises à se doter d'un site Web transactionnel.
- Mettre sur pied 5 centres d'affaires électroniques sur une base sectorielle ou régionale.

#### LES RÉSULTATS 2001-2002

**Préoccupation :** Accélérer la mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires (MPA)

##### **Former 600 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques aux MPA**

##### **Indicateur et cible révisés à 4 500 participations aux séances de formation**

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Résultat             | 2 989  |
| Cible révisée        | 4 500  |
| % d'atteinte globale | 66,4 % |

La cible pour la formation des dirigeants et des travailleurs stratégiques initialement fixée à 600 participants a été révisée avec le lancement de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain », le 28 septembre 2001. L'objectif global a alors été porté à 5 000 dirigeants formés sur trois ans, dont 1 500 en 2001-2002.

Le MIC aspire toutefois à rejoindre les dirigeants d'entreprises à trois reprises pendant la durée de la Stratégie afin de les sensibiliser à plusieurs pratiques d'affaires performantes, d'où l'objectif révisé de 4 500 participations pour 2001-2002. Les résultats obtenus proviennent de la participation de la clientèle aux 156 séances de formation présentées par le MIC dans toutes les régions du Québec. Les séances sont données par des spécialistes chevronnés dans leur domaine et en pédagogie. Ils sont sélectionnés par le MIC pour diffuser les contenus sur 8 thématiques élaborées spécifiquement pour le programme de formation de la Stratégie. Les directions régionales du MIC s'associent à différents partenaires économiques locaux et régionaux pour organiser les séances et recruter les dirigeants et les travailleurs stratégiques des PME québécoises.

Le résultat de 2 989 s'explique en partie par le moment du lancement de la Stratégie, soit à la fin de septembre, et par la période de rodage qui a été requise pour structurer la présentation des séances de formation à l'échelle du Québec.

### Réaliser 750 diagnostics sur les MPA dans les entreprises\*

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 750    |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 594    |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 79,2 % |

Le Ministère a implanté pour une première année la réalisation de diagnostics sur les meilleures pratiques d'affaires au sein des entreprises. Les résultats obtenus témoignent du travail effectué par le MIC et de l'accueil favorable réservé par les entreprises à cette nouvelle approche. L'écart entre les résultats et la cible devrait se résorber au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, il est à noter que l'indicateur visait à comptabiliser les diagnostics réalisés avec l'aide financière du programme Impact-PME administré par le MIC. Or, le MIC accompagne aussi des entreprises qui réalisent des diagnostics avec l'aide financière d'autres acteurs économiques. À ce chapitre, le MIC a ainsi rejoint 469 entreprises additionnelles.

\* Pour être comptabilisés, les diagnostics doivent être basés sur une analyse détaillée de l'ensemble des éléments ayant une incidence sur le degré de compétitivité de l'entreprise.

### Soutenir 600 nouveaux projets d'implantation de MPA dans les entreprises\*

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 600   |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 678   |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 113 % |

Comme les résultats l'indiquent, le programme de formation des dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques semble porter fruit puisque, depuis le lancement de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises, le nombre de projets d'implantation des MPA a augmenté de façon importante : 113, 106, 197 et 262 respectivement pour les quatre trimestres de l'année.

De plus, le MIC a accompagné 293 autres entreprises qui ont implanté de meilleures pratiques d'affaires avec l'aide financière d'autres acteurs économiques.

\* Pour être comptabilisés, les projets doivent être retenus à la suite d'un diagnostic ou d'une intervention du MIC.

### Intégrer 200 spécialistes des MPA et de gestion dans les entreprises des régions ressources

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 200    |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 192    |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 96,0 % |

La mesure implique l'intégration en entreprise d'une nouvelle ressource professionnelle ou technique dans un nouveau poste stratégique pour la réalisation d'activités internes de recherche et de développement industriel, de transfert de technologies, de production à valeur ajoutée (PVA), d'amélioration de produits existants, de veille stratégique (incluant le *benchmarking*) et de mise en marché (marketing stratégique) ou en gestion.

L'intérêt de cette mesure est double, soit accompagner le dirigeant dans la réalisation d'un projet d'implantation de meilleures pratiques d'affaires, soit faire valoir les répercussions positives de la présence d'une ressource spécialisée dans l'entreprise. L'objectif poursuivi est d'intégrer de façon permanente un spécialiste des MPA et de gestion dans l'entreprise.

Comme les résultats l'indiquent, l'intégration de spécialistes des MPA et de gestion dans les régions ressources reçoit un accueil favorable des entreprises.

L'objectif fixé dans la mise à jour 2001 du Plan stratégique 2000-2003 est presque atteint.

**Préoccupation :** Accélérer le virage des entreprises vers les affaires électroniques

### Sensibiliser 4 000 entreprises à l'importance des affaires électroniques et les former

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 4 000  |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 2 850  |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 71,3 % |

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques.

L'écart entre les résultats et l'objectif s'explique par le degré élevé de difficulté à recruter les PME pour une séance de formation d'une journée en affaires électroniques. L'intérêt à l'égard du commerce en ligne a beaucoup diminué à la suite du repli observé, à l'échelle nord-américaine, des entreprises spécialisées en commerce électronique. Des séances de formation sectorielles ainsi que des séances de formation de trois heures ont donc été développées afin de répondre spé-

cifiquement aux attentes de la clientèle. Par ailleurs, la concertation des acteurs économiques rendue possible par la mise en place d'une table de concertation, à l'échelle nationale, permettra de réviser l'offre de service de chacun des acteurs sur le terrain et de travailler en complémentarité.

**Amener 3 300 entreprises à se doter d'un site Web transactionnel**

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 3 300 |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 655   |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 19,8% |

En annonçant la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques, le MIC s'est donné comme objectif d'amener, sur une période de trois ans, 10 000 entreprises à se doter d'un site Web transactionnel. Puisque l'intégration des affaires électroniques est coûteuse, la Stratégie prévoyait une aide financière aux entreprises sous forme de crédit d'impôt remboursable de 40 % pouvant atteindre un maximum de 40 000 \$.

L'écart important entre la cible et les résultats s'explique principalement par le fait que le crédit d'impôt s'est avéré plus restrictif puisque, pour s'en prévaloir, l'entreprise doit sécuriser son site, ce qui représente des coûts supplémentaires importants et élimine d'emblée plusieurs PME.

Enfin, puisque la date limite pour obtenir le crédit d'impôt était le 21 mars 2002, le MIC a convenu de ne pas renouveler cette cible pour les prochaines années. Il est à noter qu'une mesure transitoire est maintenue jusqu'en septembre 2002.

**Mettre sur pied 5 centres d'affaires électroniques sur une base sectorielle ou régionale**

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 5     |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 1     |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 20,0% |

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques.

Pour être admissible, un centre d'affaires doit regrouper, au sein de réseaux ou de portails électroniques, une masse critique d'entreprises qui font du commerce « interentreprise » et qui entretiennent des relations d'affaires entre elles. Le financement, assuré au départ par le Fonds de l'autoroute de l'information, n'est plus disponible puisque le programme a été aboli. Cela explique l'écart entre le résultat et l'objectif.

## ORIENTATION 1

Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises

### ◆ AXE 2 : Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs

Depuis une dizaine d'années, les exportations du Québec vers les marchés étrangers ont connu une progression fulgurante. Cette performance s'inscrit à l'intérieur des grandes tendances observées sur les marchés mondiaux :

- la multiplication des accords favorisant la libéralisation du commerce et de l'investissement ;
- l'ouverture des marchés et la réduction ou l'élimination des obstacles réglementaires ;
- l'internationalisation croissante des affaires.

Pour une économie de la taille de celle du Québec, l'ampleur de ces transformations ainsi que l'importance grandissante des exportations font en sorte qu'il est primordial d'aider les entreprises québécoises à accélérer leur pénétration des marchés extérieurs.

*Le MIC appuie le développement des marchés intérieurs et extérieurs :*

- *en aidant les entreprises exportatrices, dont celles ayant fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis trois ans et moins, à consolider leurs marchés actuels ;*
- *en aidant les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation à diversifier leurs marchés ;*
- *en élargissant le bassin des nouveaux exportateurs ;*
- *en actualisant la vision stratégique du gouvernement en matière de commerce extérieur.*

## LES OBJECTIFS 2001-2002

- Aider 315 entreprises, dont 150 actives depuis trois ans et moins dans le domaine de l'exportation, à consolider leurs marchés sur les territoires suivants : l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie-Océanie.
- Aider 130 entreprises à diversifier leurs marchés vers les territoires suivants : l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie-Océanie.
- Aider 250 entreprises à réaliser une première vente sur un marché hors du Québec.
- Élaborer une politique de commerce extérieur.

## LES RÉSULTATS 2001-2002

**Préoccupation :** *Aider les entreprises exportatrices, dont celles qui ont fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis trois ans et moins, à consolider leurs marchés actuels.*

**Aider 315 entreprises, dont 150 actives depuis trois ans et moins dans le domaine de l'exportation, à consolider leurs marchés sur les territoires suivants : l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie-Océanie**

|                            |       |
|----------------------------|-------|
| Cible annuelle (2001-2002) | 315   |
| Résultat                   | 312   |
| % d'atteinte globale       | 99,0% |

La mesure indique le nombre d'entreprises qui ont maintenu ou amélioré leur présence sur un territoire prioritaire où elles exportaient déjà, à la suite de l'utilisation des services du MIC.

Quelque 312 entreprises ont pu consolider leurs marchés sur des territoires prioritaires, malgré le contexte de morosité économique découlant des événements du 11 septembre 2001 et du ralentissement économique. Pour l'ensemble des territoires sur lesquels le MIC a soutenu les efforts des entreprises, ce sont 328 entreprises qui ont pu consolider leurs marchés.

L'objectif fixé dans la mise à jour 2001 du Plan stratégique 2000-2003 a été atteint.

Pour ce qui est des entreprises actives depuis trois ans et moins dans le domaine de l'exportation, les résultats sont les suivants :

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| <i>Cible annuelle</i>       | 150  |
| <i>Résultat</i>             | 82   |
| <i>% d'atteinte globale</i> | 55 % |

Les marchés d'Amérique du Nord intéressent davantage les entreprises en situation de consolidation depuis trois ans et moins.

Au cours de l'année budgétaire 2001-2002, le MIC, en collaboration avec le ministère des Relations internationales (MRI), a entrepris de redéployer le réseau de représentations économiques du Québec aux États-Unis, par l'ouverture de deux nouvelles délégations, à Chicago et Los Angeles, d'un bureau commercial à Miami et de l'ajout de personnel supplémentaire au service économique de la délégation du Québec à Boston.

Les entreprises visées par cet objectif sont généralement plus jeunes, moins expérimentées et, surtout, elles disposent de moins de ressources internes pour soutenir les efforts humains et financiers que requiert une démarche dynamique en matière de consolidation de marché. Quelque 241 entreprises ont été soutenues pour cette action et 30 missions ont été réalisées sur ce territoire. La participation de ces entreprises aux activités précitées a permis à 82 d'entre elles d'obtenir un résultat immédiat.

Pour atteindre cette cible avec plus de facilité, le MIC a conçu une démarche d'accompagnement continu et personnalisé des entreprises sur les marchés extérieurs, mise en œuvre à la fin de l'exercice financier 2001-2002. Ce sont surtout les entreprises en consolidation qui en ont bénéficié.

**Préoccupation :** Aider les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation à diversifier leurs marchés

**Aider 130 entreprises à diversifier leurs marchés vers les territoires suivants : l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie-Océanie**

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 130     |
| <i>Résultat</i>                   | 201     |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 154,6 % |

La mesure indique le nombre d'entreprises exportatrices qui, à la suite de l'utilisation des services du MIC, ont conclu des transactions commerciales sur un nouveau territoire réputé prioritaire par le MIC.

L'objectif fixé a été dépassé.

Le ralentissement pressenti de l'économie américaine en 2001-2002, principal marché d'exportation des entreprises québécoises, a suscité un intérêt accru de la part des exportateurs québécois pour les marchés de diversification. Ainsi, les 69 activités promotionnelles de types foires et missions organisées par le MIC à l'étranger, hormis les États-Unis, ont bien répondu à cette préoccupation des entreprises.

Les entreprises visées par cet objectif sont généralement plus grandes et possèdent plus de ressources pour appliquer leur stratégie de diversification de marchés. Notons, par ailleurs, que le Québec est bien représenté sur les marchés d'Amérique latine, d'Asie-Océanie et d'Europe et est ainsi en mesure de soutenir adéquatement les entreprises dans ces régions.

**Préoccupation :** *Élargir le bassin des nouveaux exportateurs*

**Aider 250 entreprises à réaliser une première vente sur un marché hors du Québec**

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 250   |
| <i>Résultat</i>                   | 260   |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 104 % |

La mesure implique l'utilisation d'un ou de plusieurs produits ou services du MIC.

L'objectif fixé a été dépassé. Il semble que les différentes activités de promotion des exportations menées par le MIC comme Export Action et Export Alliance Construction, les prix à l'exportation ainsi que l'action des bureaux régionaux du MIC, conjugués aux activités des partenaires, particulièrement ceux du réseau des Commissaires à l'exportation, ont été des facteurs ayant permis d'atteindre cette cible avec succès.

**Préoccupation :** *Actualiser la vision stratégique du gouvernement en matière de commerce extérieur*

**Élaborer une politique de commerce extérieur**

|                                     |                  |
|-------------------------------------|------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 15 juin 2000     |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 30 novembre 2002 |

La Politique de développement des exportations du Québec vise à mieux soutenir la conquête des marchés extérieurs par les entreprises québécoises, en tenant compte des nouveaux enjeux engendrés par la mondialisation. La politique proposée s'appuiera sur deux grandes orientations générales :

- cibler davantage les actions;
- agir en partenariat avec les divers acteurs.

Des consultations ont eu cours auprès du ministère des Relations internationales (MRI), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Des consultations ont également été tenues auprès d'organismes comme les Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ), la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPÉQM), l'Association d'affaires des premiers peuples, le Réseau des commissaires à l'exportation et des acteurs en développement économique en Mauricie.

Cette politique sera soumise pour approbation au Conseil des ministres.

## ORIENTATION 2

Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises

### ◆ AXE 3 : Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship

Le renouvellement de la structure industrielle, le développement des secteurs de haute technologie et des filières industrielles compétitives sont essentiels pour permettre au Québec de faire bonne figure dans le contexte de l'économie mondiale et de relever le défi de l'emploi. Ce renouvellement peut se concrétiser grâce au dynamisme de l'entrepreneurship québécois, tant sur un plan individuel que collectif, et par l'essor des PME et la création de réseaux d'entreprises regroupées dans des filières.

*Le MIC a contribué au renouvellement de la structure industrielle québécoise :*

- en orientant et soutenant les projets d'investissement au Québec;
- en soutenant l'entrepreneurship, dont le développement des coopératives;
- en favorisant la rétention et l'expansion des entreprises au Québec;
- en élaborant des stratégies pour le développement de filières industrielles.

#### LES OBJECTIFS 2001-2002

- Intervenir auprès des entreprises à risque.
- Implanter la vigie pour la rétention et l'expansion des entreprises dans toutes les régions du Québec.
- Contribuer à la création de 200 nouvelles coopératives.
- Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).
- Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur de l'automobile.
- Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur de l'aluminium semi-ouvré.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale en entrepreneurship.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique québécoise d'attraction des investissements étrangers.
- Élaborer une politique de développement des coopératives.
- Soutenir la concrétisation de projets d'investissement au Québec.
- Orienter les décisions d'investissement des organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec.

#### LES RÉSULTATS 2001-2002

**Préoccupation :** *Consolider et renouveler la structure industrielle*

##### **Intervenir auprès des entreprises à risque**

*Nombre d'entreprises à risque auprès desquelles le MIC et ses partenaires sont intervenus : 259*

La mesure implique que l'entreprise appartienne :

- 1) au secteur manufacturier ou tertiaire moteur **ou** qu'elle fasse partie des secteurs jugés prioritaires dans la région **et**

2) qu'elle soit exportatrice **ou** qu'elle prévoit exporter **ou** qu'elle soit le fournisseur d'une entreprise exportatrice **ou** qu'elle soit le principal employeur d'une localité industrielle **et**

3) qu'elle présente des signes avant-coureurs de fermeture **ou** qu'elle songe à déménager **ou** à prendre de l'expansion à l'extérieur du Québec.

Le ralentissement économique ainsi que les nombreuses fusions et acquisitions réalisées en 2000 ont entraîné des mesures de rationalisation comme des fermetures d'usine et la réduction du recours à la sous-traitance. C'est la raison pour laquelle on observe une augmentation du nombre d'entreprises à risque en 2001.

### Implanter la vigie pour la rétention et l'expansion des entreprises dans toutes les régions du Québec

La vigie est une activité exercée par les directions régionales du MIC. Elle consiste à surveiller l'apparition de signes avant-coureurs afin de prévenir les décisions de fermeture d'entreprises ou de déménagement de l'entreprise hors Québec. Il s'agit de constituer un réseau de partenaires qui sont en contact permanent ou fréquent avec les entreprises de leur territoire.

Le processus de vigie des entreprises a été mis en place par le MIC pour coordonner l'action des intervenants gouvernementaux en matière de rétention et d'expansion d'entreprises. Il permet de suivre les entreprises «stratégiques» à l'échelle du Québec.

L'implantation a été réalisée dans toutes les régions et le tout est fonctionnel.

L'objectif fixé d'implanter une vigie a été atteint.

#### Contribuer à la création de 200 nouvelles coopératives

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 200   |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 147   |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 73,5% |

Le Ministère est responsable de l'approbation des statuts de constitution de nouvelles coopératives.

La mise en œuvre de la Politique de développement des coopératives permettra de résorber l'écart entre le résultat et l'objectif.

### Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC)

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> avril 2001 |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 31 mars 2003               |

Le changement de conjoncture qui a affecté cette filière industrielle au cours de la dernière année a demandé un réexamen en profondeur des analyses déjà effectuées.

Par ailleurs, la proposition de stratégie est élaborée en deux phases. Une première phase complétée au printemps 2002 porte sur la **vision** d'ensemble de la filière. La seconde phase met l'accent sur certains **créneaux** offrant le meilleur potentiel de développement : elle sera terminée au cours de la prochaine année. Des documents de travail sur certains créneaux porteurs ont été développés et ont fait l'objet d'une consultation.

### Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur de l'automobile

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> avril 2001 |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 31 mars 2003               |

Un portrait de la filière industrielle de l'automobile a été tracé au cours de l'exercice 2001-2002. On y faisait ressortir la complexité de la filière automobile, les principales tendances à l'échelle mondiale, les forces et les faiblesses de la filière québécoise de même que les enjeux auxquels elle est confrontée. Des pistes **d'orientations stratégiques** ont également été esquissées.

Ce portrait et ces orientations stratégiques ont fait l'objet de consultations auprès de représentants des milieux de la recherche et de l'industrie de même qu'auprès d'Investissement Québec, de la Société générale de financement, du ministère des Régions, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministère des Transports, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère de l'Environnement, du ministère des Ressources naturelles et de l'Agence de l'efficacité énergétique.

Ces consultations ont permis de raffiner l'analyse et de mieux cibler les actions projetées.

### Élaborer une stratégie industrielle dans le secteur de l'aluminium semi-ouvré

|                                     |                            |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> avril 2001 |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 31 mars 2003               |

Un portrait de cette filière industrielle a été terminé au cours de l'année. Il fait état des principaux éléments qui déterminent l'évolution de cette filière tant au Québec que dans le monde. Ces éléments sont les facteurs de localisation, les marchés, les avantages comparatifs du Québec, les enjeux et les défis. Des pistes d'orientations stratégiques pour le développement de la transformation de l'aluminium au Québec ont également été tracées.

Ces éléments du portrait et de la stratégie ont fait l'objet de consultations auprès des autres ministères et auprès d'Investissement Québec, de la Société générale de financement, de la Table de concertation de l'industrie de la métallurgie, du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium et auprès des principaux acteurs du secteur dans la région du Saguenay.

Ces consultations ont permis d'améliorer la connaissance de la filière en plus de préciser les objectifs et les mesures à privilégier.

#### Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale en entrepreneurship

Date de début du projet 1<sup>er</sup> avril 2000

Date prévue de fin du projet 15 juin 2002

La création de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes sont nécessaires à la consolidation et au renouvellement de la structure industrielle.

La réflexion et l'action du MIC en matière d'entrepreneurship s'articulent autour de quatre axes :

- l'essaimage d'entreprises ;
- l'entrepreneurship féminin ;
- l'incubation ;
- la relève des dirigeants d'entreprises.

Pour chacun des axes, une approche spécifique a été retenue. Cette démarche a été adoptée en raison du degré d'avancement fort différent des divers dossiers.

*L'essaimage d'entreprises* : Le groupe de travail composé de représentants d'associations patronales et syndicales, de chercheurs et d'entrepreneurs s'est réuni à trois reprises à l'automne 2001 en vue de produire des recommandations d'action à la ministre.

*L'entrepreneurship féminin* : Le travail sur un projet de fonds d'investissement régionaux pour femmes entrepreneures a été entrepris au cours de l'exercice. Les régions suivantes sont visées : la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Nord du Québec, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

*L'incubation d'entreprises* : Des travaux conjoints du MIC et du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont en cours pour proposer des moyens d'encadrer, de soutenir et de développer les incubateurs d'entreprises au Québec. Ces travaux doivent mener à la production d'un document présentant les orientations retenues.

*La relève des dirigeants d'entreprises* : La problématique de la transmission d'entreprises d'une génération d'entrepreneurs à une autre préoccupe le Québec. Certains mécanismes ont été mis en place auprès des entreprises. Les travaux en cours visent à parfaire les connaissances

en ce domaine afin de proposer au gouvernement des mesures qui viendront compléter la gamme des outils disponibles.

#### Élaborer et mettre en œuvre une politique québécoise d'attraction des investissements étrangers

La politique devait évaluer le phénomène de l'investissement étranger au Québec et proposer de nouvelles orientations. La première phase du diagnostic a permis de constater que le Québec affiche une meilleure performance que ne le démontre la perception générale. En effet, les conclusions suivantes se dégagent des trois sources d'information utilisées pour dresser l'état de la situation :

- le Québec a reçu sa juste part d'investissements étrangers directs (E&B DATA – nouvelles implantations et expansions/modernisations) au Canada en 2000 et 2001. Cela est encore plus vrai lorsqu'on limite l'analyse au secteur manufacturier ;
- lorsqu'on pousse l'analyse sur une plus longue période (Industrie Canada – 1985 à 2000), la performance du Québec se reflète dans l'économie canadienne dans les proportions suivantes :
  - 24,7% des investissements étrangers totaux ;
  - 21% des investissements étrangers dans les projets de nouvelles implantations.

Les banques de données consultées révèlent que dans le cas des nouvelles implantations, le Québec affiche une meilleure performance que l'Ontario dans l'économie canadienne alors que l'Ontario obtient la plus grande part de l'investissement direct étranger dans les projets d'expansion et de modernisation.

En raison du diagnostic posé, la pertinence d'une politique doit être réévaluée.

#### Élaborer une politique de développement des coopératives

Date de début du projet 1<sup>er</sup> juin 2000

Date prévue de fin du projet 31 décembre 2002

La Politique de développement des coopératives s'articule autour de quatre grands axes :

- l'adoption d'un cadre légal facilitant et novateur ;
- la création et l'amélioration d'outils de capitalisation et de financement adaptés à la réalité coopérative ;

- l'amélioration de l'offre de services-conseils aux coopératives ;
- la reconnaissance des coopératives par l'intégration et l'harmonisation de l'action gouvernementale en matière de développement des coopératives.

À la suite d'une vaste opération de consultation réalisée en 2001, totalisant 23 rencontres d'information et de consultation, 77 mémoires ont été reçus, soit un plus grand nombre que prévu. La consultation s'est faite auprès de 858 personnes provenant de 324 organisations. La politique devrait être présentée au cours du prochain exercice financier.

#### **Soutenir la concrétisation de projets d'investissement au Québec**

##### **Nombre et valeur des projets d'investissement déterminés ou soutenus par le MIC**

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| <i>Résultat (en nombre)</i> | 64    |
| <i>Résultat (en M\$)</i>    | 7 325 |

Cet indicateur est mesuré à partir du nombre et de la valeur des projets qui ont reçu une aide financière en vertu du Programme d'aide à la concrétisation de projets d'investissement (PACPI), ou qui ont été indiqués et transmis aux partenaires comme cibles d'investissement. Toutefois, il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie seulement de l'effort du MIC pour soutenir la réalisation de projets d'investissement. En effet, le Ministère intervient sur une base quotidienne auprès des entreprises sous forme de conseils et d'actions qui sont difficilement quantifiables.

##### **Nombre et valeur des projets d'investissement concrétisés à la suite de l'aide du MIC**

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| <i>Résultat (en nombre)</i> | 34    |
| <i>Résultat (en M\$)</i>    | 6 988 |

Il est à noter que cet indicateur ne reflète qu'une partie de la réalité puisque la concrétisation d'un projet peut survenir après une période plus ou moins longue, parfois même quelques années après que le MIC l'eut reconnu ou soutenu.

#### **Orienter les décisions d'investissement des organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec**

*Nombre d'avis ministériels délivrés par le MIC aux organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec relativement à des projets d'investissement : 193*

Les avis énoncent la position du Ministère sur un projet d'investissement. Ils sont fondés sur une appréciation de l'impact économique des projets sur les secteurs industriels concernés. Ces avis éclairent la décision des services externes de divers organismes auxquels s'adressent les entrepreneurs pour obtenir une aide financière. Les organismes sont Investissement Québec, la Société générale de financement, le Fonds de diversification de l'économie de la Capitale, la Société de développement de la zone de commerce international de Montréal à Mirabel et les sociétés Innovatech.

Le MIC délivre des avis, tant à l'interne qu'à l'externe, en vertu de l'administration des programmes d'assistance financière ou des interventions-conseils auprès des entreprises.

## ORIENTATION 2

Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises

### ◆ AXE 4 : Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises

L'économie du Québec est de plus en plus imbriquée dans un contexte mondial caractérisé par une concurrence accrue des entités locales, régionales et nationales, qui mettent en place des environnements d'affaires favorables au développement des entreprises.

*Le MIC a œuvré à améliorer l'environnement d'affaires des entreprises québécoises en agissant directement sur certains facteurs de l'environnement par :*

- le renforcement du tissu industriel grâce au réseautage ;
- l'élaboration de stratégies industrielles régionales ;
- la contribution à la présence d'une relève dynamique dans le bassin de main-d'œuvre qualifiée ;
- la défense des intérêts des entreprises en matière de politique commerciale.

### LES OBJECTIFS 2001-2002

---

- Placer 12 000 étudiants.

### LES RÉSULTATS 2001-2002

---

**Préoccupation :** Contribuer à la présence d'une relève dynamique dans le bassin de main-d'œuvre compétente

| Placer 12 000 étudiants           |        |
|-----------------------------------|--------|
| <i>Cible annuelle (2001-2002)</i> | 12 000 |
| <i>Résultat (2001-2002)</i>       | 22 593 |
| <i>% d'atteinte globale</i>       | 188%   |

Par l'entremise du Placement étudiant du Québec (PEQ), le MIC favorise le développement de l'employabilité des étudiants dans leur champ d'études.

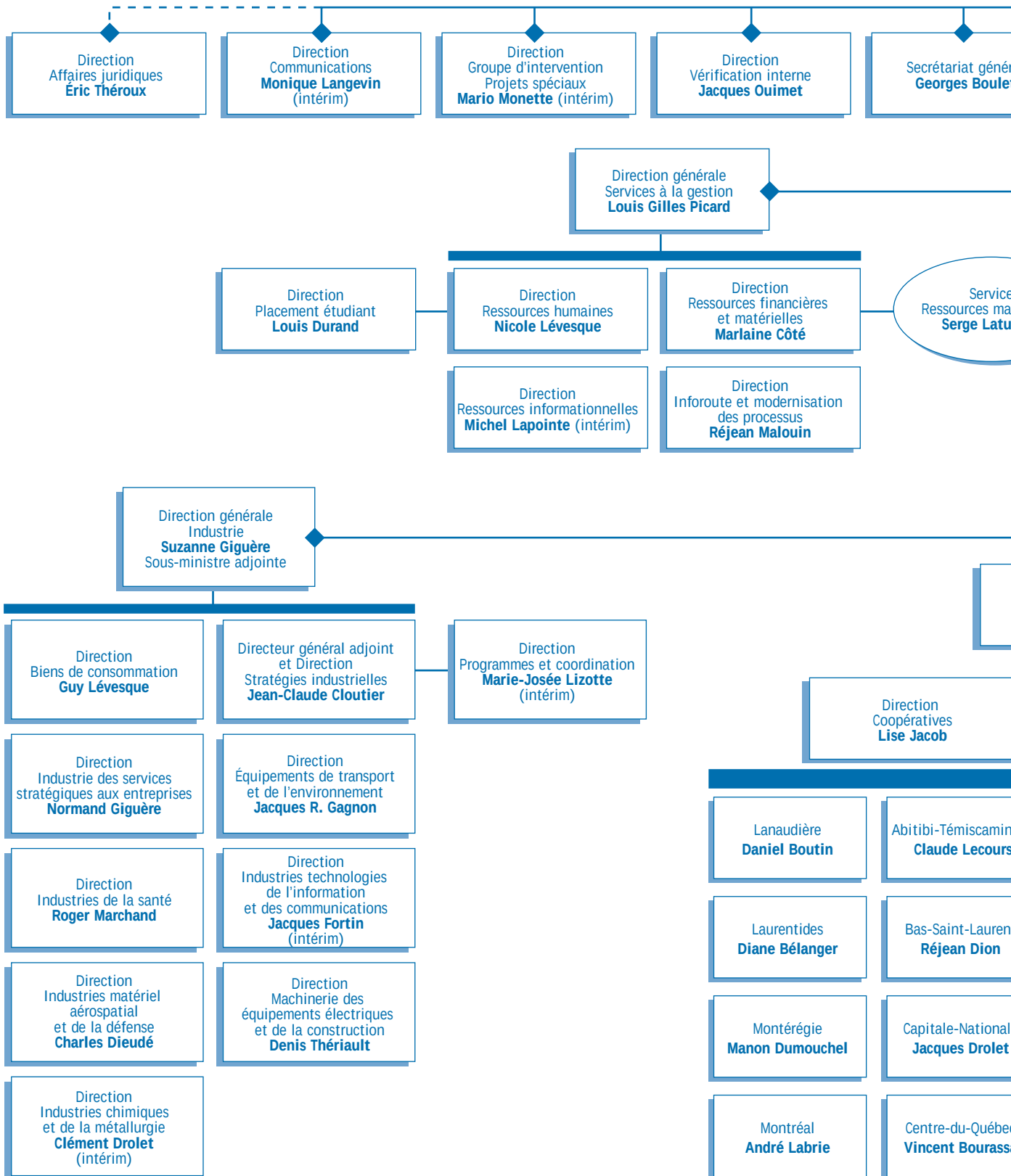
L'objectif fixé a été largement dépassé grâce, entre autres, à une majoration du budget initial. En effet, au cours de la saison 2001, le Placement étudiant du Québec a comblé 22 593 emplois pour étudiants. Le secteur privé fournit 18 468 emplois. De ce nombre,

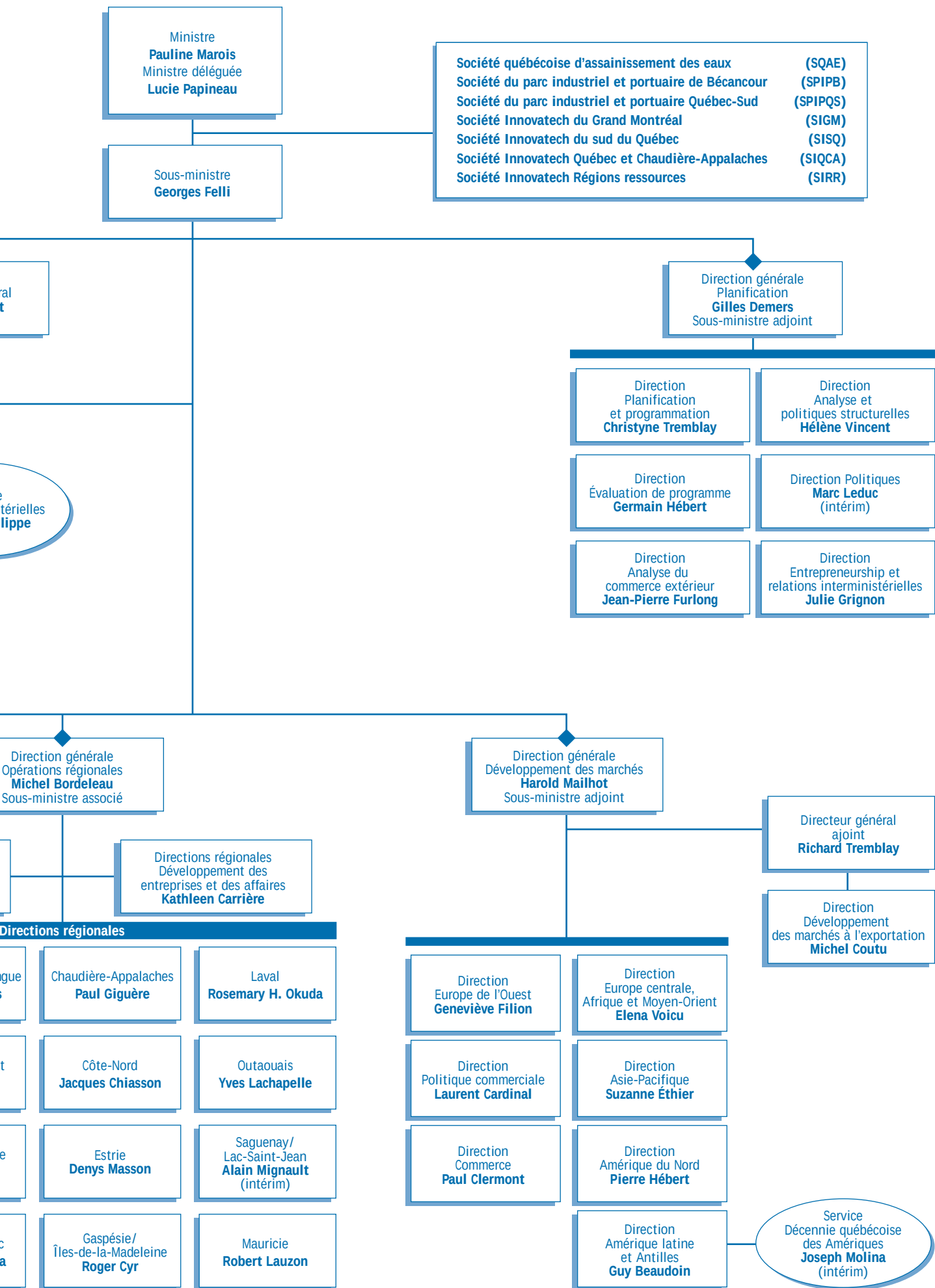
3 600 stages ont contribué à l'appropriation de l'innovation, de la technologie ou de l'infrastructure dans les entreprises en étant précurseurs à l'implantation de meilleures pratiques d'affaires. La fonction publique a accueilli 130 stagiaires et 3 995 étudiants dont 204 participants au Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire. La représentation des étudiants allophones, anglophones et autochtones s'élève à 26,99 %. L'objectif gouvernemental d'intégration des membres de ces groupes a donc été dépassé. Ce sont plus du tiers des étudiants inscrits au PEQ qui ont eu l'occasion de développer des habiletés professionnelles complémentaires à leur formation.

# Organigramme

**Ministère  
de l'Industrie  
et du Commerce**

**Québec**





### Renforcer l'organisation

Pour appuyer adéquatement les entreprises, le Ministère a dû s'adapter aux nombreux changements qu'impose le contexte actuel de modernisation de la gestion publique. C'est dans cette optique qu'il a adopté les meilleures pratiques d'affaires des administrations publiques d'aujourd'hui et qu'il s'est donné les objectifs suivants afin de renforcer son organisation.

### LES OBJECTIFS 2001-2002

- Élaborer et réaliser un sondage sur le climat organisationnel en 2001-2002.
- Mettre en œuvre le plan cadre de communication de 2001 à 2003.
- Réaliser une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de 2001 à 2003.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines en 2001-2002.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de reconnaissance du personnel en 2001-2002.
- Mener à terme le chantier sur la révision de l'offre de service du MIC en 2001-2002.
- Appliquer, de façon continue, le projet de modernisation de la gestion publique au MIC :
  - Mettre en œuvre le portail gouvernemental pour le démarrage d'entreprises;
  - Réaliser un plan de modernisation des processus et des technologies de l'information (PMPTI) en 2001-2002.

### LES RÉSULTATS 2001-2002

#### Préoccupation : Renforcer l'organisation

##### Élaborer et réaliser un sondage sur le climat organisationnel en 2001-2002

Date de début du projet 1<sup>er</sup> octobre 2001

Date prévue de fin du projet 31 mars 2002

L'objectif vise à évaluer le climat de travail au Ministère afin d'établir un portrait fidèle et objectif de la satisfaction du personnel quant à la façon dont il se sent traité.

Un questionnaire a été développé en décembre 2001 afin d'évaluer les trois dimensions suivantes :

- les composantes du climat de travail (le respect, la considération, la justice organisationnelle, l'autonomie et la possibilité de croissance et d'épanouissement);
- les causes du climat de travail (la structure, la culture, le style de leadership et les contraintes organisationnelles);
- les conséquences du climat sur les comportements des personnes.

Ce questionnaire a été transmis à l'ensemble du personnel. Les résultats obtenus permettront au Ministère d'élaborer et de mettre en place un plan d'action.

##### Mettre en œuvre le plan cadre de communication de 2001 à 2003

Date de début du projet 1<sup>er</sup> avril 2001

Date prévue de fin du projet 31 mars 2003

Le plan cadre de communication a pour objectifs de stimuler le sentiment d'appartenance du personnel, de faciliter la circulation et le partage de l'information et de rallier l'équipe autour d'objectifs communs. Il s'inscrit dans le contexte d'importants changements, notamment le repositionnement stratégique de l'action du MIC, la nouvelle planification stratégique, le renforcement de l'organisation et la modernisation de la gestion publique.

#### Clientèle externe

Pour la clientèle externe, il vise à promouvoir l'offre de service du Ministère, à répondre aux besoins d'information de la clientèle et à rehausser la notoriété du MIC.

Entre autres réalisations en 2001-2002, le Ministère :

- a émis 100 communiqués de presse ;
- a organisé 20 conférences de presse ;
- a produit 200 publications de toutes natures (dépliants, brochures, répertoires, pochettes, feuillets, bulletins d'information, etc.) ;
- a soutenu techniquement 57 événements au Québec et à l'étranger ;
- a traité 1 916 courriels reçus à l'adresse [info@mic.gouv.qc.ca](mailto:info@mic.gouv.qc.ca).

Le MIC a par ailleurs entamé la refonte de son site **Internet**. L'objectif de la refonte est d'améliorer les services aux citoyens et aux entreprises en rendant le site du Ministère plus convivial pour sa clientèle et lui permettre, à plus ou moins long terme, d'y transiger.

Au cours du dernier exercice, le site Internet du Ministère a été fréquenté par 500 000 visiteurs.

#### **Clientèle interne**

Le plan d'action en matière de communications vise :

- à développer un **intranet** institutionnel fonctionnel par et pour le personnel du Ministère ;
- à rendre l'information accessible et disponible à l'ensemble des employés du MIC, en tout temps et peu importe où ils se trouvent ;
- à dynamiser la vie interne en renforçant la qualité des relations et en facilitant la collaboration entre les employés.

Finalement, le journal interne *MIC Express* s'est doté d'une politique éditoriale, de nouvelles rubriques et d'un nouvel aspect visuel.

#### **Réaliser une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de 2001 à 2003**

*Date de début du projet* 1<sup>er</sup> avril 2001

*Date prévue de fin du projet* 31 mars 2003

L'objectif du plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines est de s'assurer que le Ministère puisse disposer, pour la réalisation de sa mission et de ses mandats au cours des prochaines années, des personnes compétentes en nombre suffisant et en temps voulu.

Le plan concerne notamment le développement des compétences et la formation, la mobilité et la carrière, l'organisation du travail, la gestion des emplois et des postes.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a élaboré un plan ministériel d'embauche comportant des stratégies de dotation des emplois relatives aux besoins prioritaires de renouvellement.

#### **Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des ressources humaines en 2001-2002**

*Date de début du projet* 1<sup>er</sup> avril 2001

*Date prévue de fin du projet* 31 mars 2002

Le Ministère s'est donné des orientations de développement de ses ressources humaines découlant des orientations gouvernementales et de sa mission. Il a également élaboré des profils de compétences corporatives pour les cadres, les professionnels et le personnel de soutien, de même qu'un plan d'action pour 2002-2003.

Le plan triennal de développement a été approuvé en mars 2002.

Au cours de l'année, 2 655 jours-personne ont été consacrés à des activités de formation, ce qui représente une moyenne de 3,8 jours par personne.

#### **Élaborer et mettre en œuvre une politique de reconnaissance du personnel en 2001-2002**

*Date de début du projet* 1<sup>er</sup> octobre 2001

*Date prévue de fin du projet* 31 mars 2002

L'objectif consiste à mettre en place des pratiques et des mécanismes visant à stimuler le personnel et à favoriser la reconnaissance des réalisations individuelles et collectives de même que des comportements qui contribuent à atteindre les objectifs ministériels.

Des consultations auprès de huit groupes de discussion représentant l'ensemble du personnel du Ministère ont permis de proposer un plan d'action de reconnaissance répondant aux attentes du personnel.

Le plan d'action et un guide d'accompagnement ont été développés et devraient être adoptés sous peu.

### **Mener à terme le chantier sur la révision de l'offre de service du MIC en 2001-2002**

|                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> mai 2000 |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 31 décembre 2002         |

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a décrit ses processus de livraison de produits et services auprès de sa clientèle et de ses partenaires. Cette tâche permettra d'élaborer une offre de service intégrée pour l'ensemble du Ministère.

### **Appliquer, de façon continue, le projet de modernisation de la gestion publique au MIC**

#### **Mettre en œuvre le portail gouvernemental pour le démarrage d'entreprises**

|                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> janvier 2001 |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 31 décembre 2003             |

L'objectif consiste à rendre accessible sur Internet un portail destiné à permettre à toute personne désireuse de lancer une entreprise d'accomplir les démarches requises auprès des ministères et organismes du Québec, et ce, à partir d'un seul poste de travail.

Le projet comporte deux phases. La phase 1, déjà réalisée, a permis le lancement, le 13 décembre 2001, d'un portail dont la première fonction est de guider le futur entrepreneur lors de sa démarche de lancement d'entreprise. Ce portail propose divers outils tels que des modèles d'étude de marché ou d'évaluation sur les capacités personnelles des individus de se lancer en affaires, et plus de 500 liens de référence sur le thème du démarrage d'entreprise. On a dénombré 55 320 visites du portail effectuées entre le 13 décembre 2001 et le 31 mars 2002, soit une moyenne de 508 par jour.

La phase 2 est commencée et se poursuivra sur une période de deux ans, et le portail deviendra transactionnel au cours de l'année 2004. Il permettra à un entrepreneur de créer « en ligne » son entreprise.

### **Réaliser un plan de modernisation des processus et des technologies de l'information (PMPTI) en 2001-2002**

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <i>Date de début du projet</i>      | 1 <sup>er</sup> avril 2001     |
| <i>Date prévue de fin du projet</i> | 1 <sup>er</sup> septembre 2003 |

Avec l'adoption de la Loi sur l'administration publique, le gouvernement privilégie l'utilisation des technologies pour améliorer la qualité du service à la clientèle et pour mettre en place des modes de fonctionnement plus performants.

Au MIC, le Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information (PMPTI) constitue l'aboutissement d'une profonde réflexion qui a permis de cerner les grands enjeux qui vont influencer davantage la qualité, la performance et le coût des produits et services que le Ministère livre à ses clients. Le PMPTI permettra au Ministère d'offrir une prestation de services électroniques comparable à ce qui est réalisé dans les autres grandes administrations publiques.

L'opération a commencé en mai 2001 et a permis, à ce jour, de définir les besoins, de concevoir une solution globale et d'élaborer les travaux d'architecture. La réalisation de ce projet se déroulera au cours des deux prochaines années. Les priorités seront accordées à la refonte du site Internet du Ministère, à la gestion des fichiers clientèle au moyen d'un progiciel de gestion et à la gestion de la connaissance, notamment à l'aide d'un progiciel de gestion électronique des documents. Le suivi de la programmation intégrée du Ministère et de ses indicateurs conformément à son approche de gestion axée sur les résultats et à l'aide financière à la clientèle font également partie des priorités.

Conformément à la Loi sur l'administration publique, le ministère de l'Industrie et du Commerce a rendu publique, le 1<sup>er</sup> avril 2001, sa *Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises* afin de faire connaître ses engagements en matière de services à la clientèle. Au cours de l'exercice 2001-2002, le Ministère a donc élaboré et réalisé un plan d'action visant la mise en œuvre et l'évaluation des objectifs de la Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises.

Soucieux de faciliter l'accès à ses services, le MIC s'est doté d'une nouvelle ligne sans frais, la ligne 1 866 INFOMIC, accessible partout au Québec. Cette nouvelle ligne permet aux clients du Ministère de joindre les directions régionales sans utiliser l'interurbain. Ce nouveau service remplace la ligne MIC-Exportation destinée, notamment, aux futurs exportateurs. Les appels faits au 1 866 INFOMIC sont dirigés vers l'un des 18 numéros locaux de nos directions régionales. Au regard de l'accès aux services par voie électronique, le Ministère s'est rendu accessible par son site [www.mic.gouv.qc.ca](http://www.mic.gouv.qc.ca) durant tout l'exercice 2001-2002. Parallèlement, le Ministère poursuit la refonte de ses systèmes d'information, notamment de son site Internet.

En ce qui a trait aux engagements relatifs au caractère professionnel et courtois de son accueil, le Ministère a donné à 73 employés, en contact direct avec les clientèles, une formation de deux jours sur les mesures d'amélioration du service à la clientèle et l'approche entreprise. Par ailleurs, des mécanismes de suivi du traitement des appels qui n'ont pas obtenu de réponse immédiatement s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue du Ministère.

En ce qui concerne l'engagement relatif aux objectifs de qualité de services, le Ministère a obtenu un taux de satisfaction de 85% lors de ses séances de formation auprès de 7 925 participants. D'autre part, le Ministère a approuvé une fiche d'évaluation des activités de groupe en matière d'exportation, afin de mesurer la satisfaction des participants aux missions. Le Ministère introduira également dans son plan d'amélioration continue des mesures pour évaluer la clarté, la précision et l'utilité de l'information transmise aux entreprises et aux citoyens.

Les résultats relatifs à l'engagement du Ministère de traiter les demandes dans les délais prescrits sont les suivants :

- 98 % des 1 916 courriels reçus par le biais de [info@mic.gouv.qc.ca](mailto:info@mic.gouv.qc.ca) ont fait l'objet d'un accusé de réception dans un délai de 24 heures ;
- 96 % des 264 courriels reçus au Placement étudiant du Québec ([info.peq@mic.gouv.qc.ca](mailto:info.peq@mic.gouv.qc.ca)) ont reçu une réponse dans un délai de trois jours ;
- 100 % des 61 618 demandes d'inscription ([emploi.tudiant.qc.ca](http://emploi.tudiant.qc.ca), [peq.mic.gouv.qc.ca](http://peq.mic.gouv.qc.ca)) en mode électronique au Placement étudiant du Québec ont reçu une réponse dans les deux jours suivant leur réception.

En ce qui a trait au traitement des demandes devant être fait à l'intérieur d'un délai de trois semaines, 100% des 49 certificats d'admissibilité et des certificats de coopératives de petite taille et de taille moyenne ont été traités. Par contre, des délais reliés à l'organisation des programmes ont contribué à retarder le traitement d'un certain nombre de demandes à l'intérieur des délais prescrits. Ainsi, ont été traitées dans un délai de trois semaines :

- 86% des 3 283 demandes d'aide financière enregistrées du programme Impact-PME ;
- 3 des 8 demandes d'aide financière et une des trois demandes de certificats du Programme d'appui au développement de la cité de l'optique pour la région de Québec ;
- 511 des 2 458 demandes du Programme de soutien à l'emploi stratégique.

De façon complémentaire, le Ministère a introduit, en cours d'exercice, dans ses directions générales, des mécanismes de suivi des demandes écrites visant à améliorer la rapidité de leur traitement de façon à respecter le délai de trois semaines.

De façon générale, le Ministère s'assure de traiter équitablement les demandes qui lui sont adressées. Le MIC a mis en place un bureau des plaintes pour les clients qui se sentent lésés. Des 240 lettres qui lui ont été adressées en rapport avec le programme Brancher les familles sur Internet, 61% ont été traitées dans un délai de trois semaines et 81% dans un délai de quatre semaines. Les demandes traitées dans un délai supérieur comprenaient des problématiques particulières demandant des recherches approfondies.

L'engagement relatif à la protection des renseignements de nature confidentielle a conduit le Ministère à adopter sa Politique de sécurité de l'information et des échanges électroniques de même que sa Procédure d'engagement et de confidentialité. Le Ministère a également intensifié ses activités de sensibilisation en matière de protection des renseignements et de sécurité de l'information. En dernier lieu, l'engagement relatif à l'amélioration des services de façon constante se concrétise par la tenue de sondages périodiques.

### **L'ENTREPRENEURSHIP FÉMININ**

À la suite de la diffusion de la Stratégie de développement économique des régions ressources, conformément au Discours sur le budget du 29 mars 2001, le ministère de l'Industrie et du Commerce a procédé à des travaux en vue de la mise sur pied de fonds d'investissement pour femmes entrepreneures dans les régions ressources. Ces fonds visent notamment à faciliter l'accès à du financement pour les projets d'entreprise des femmes entrepreneures.

À cette fin, le Ministère a discuté avec des partenaires financiers externes afin d'établir un partenariat en vue de la capitalisation des fonds pour femmes entrepreneures. Le Ministère est sur le point de signer une convention de partenariat, ce qui lui permettra de rendre disponibles les fonds régionaux.

Par ailleurs, au cours de l'été 2001, le Ministère a négocié et signé avec la région de la Côte-Nord l'Entente spécifique portant sur l'entrepreneurship féminin, à laquelle sont également associés le ministère des Régions et le Conseil régional de développement de la Côte-Nord. Cette entente spécifique prévoit le soutien financier pendant trois ans d'un organisme de la Côte-Nord, le Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin (FIEF). Le FIEF assure des services de promotion, d'accompagnement et de financement aux femmes entrepreneures de la région de la Côte-Nord.

Enfin, le Ministère a collaboré à l'organisation d'un colloque national sur l'entrepreneurship féminin, dont le thème était « S'outiller pour aller plus loin ». Le colloque a eu lieu à Baie-Comeau, en octobre 2001, sous l'auspice du FIEF. Il a permis à un bon nombre d'intervenantes et de chercheuses en entrepreneurship féminin de rencontrer des femmes d'affaires et entrepreneures de plusieurs milieux et il a été l'occasion d'échanges fructueux.

### **LES COOPÉRATIVES**

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a notamment pour mandat de favoriser le développement des coopératives. En s'appuyant sur la production d'états de situation sectoriels et sur une veille stratégique, le Ministère suit et soutient divers secteurs de l'activité coopérative.

#### **Le Régime d'investissement coopératif (RIC)**

L'objectif du Régime d'investissement coopératif (RIC) est de favoriser la capitalisation des entreprises coopératives en accordant un avantage fiscal à leurs membres et à leurs employés qui y investissent.

En 2000, ce régime a permis à 9 693 investisseurs, soit 7 622 membres et 2 071 employés de coopératives, d'investir 25,3 millions de dollars dans leur entreprise en souscrivant des parts privilégiées émises en vertu du RIC. Chaque personne a investi en moyenne 2 614\$. Des 188 coopératives admissibles qui ont participé au RIC en 2000, 122 étaient des coopératives de travailleurs et 66 étaient des coopératives de producteurs. Au cours du dernier exercice, 49 certificats d'admissibilité ont été émis à l'intérieur du délai prévu dans la Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises adoptée par le MIC.

Soulignons que pour donner les mêmes avantages à tous les investisseurs au Régime, la déduction relative au RIC sera admissible en vertu du régime d'imposition simplifiée à partir de 2002.

## **L'ÉCONOMIE SOCIALE**

---

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a le mandat de favoriser le virage entrepreneurial et la consolidation des entreprises d'économie sociale. À cette fin, il participe au Comité national d'orientation en économie sociale qui doit présenter un plan stratégique gouvernemental sur ce type d'entreprises.

### **Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**

Le MIC soutient financièrement le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), dont la première mission est de mettre à la disposition des entreprises d'économie sociale du capital de développement adapté à leurs particularités. Le RISQ est actif auprès d'entreprises d'économie sociale dont les besoins de capital sont inférieurs à 50 000\$.

Pour son exercice se terminant le 31 décembre 2001, le RISQ a engagé 908 000\$ pour soutenir 49 projets qui ont engendré des investissements totaux de 6,4 millions de dollars.

Au 31 mars 2002, les investissements cumulés du RISQ étaient de 3,5 millions de dollars pour soutenir 176 projets ayant engendré 30,5 millions de dollars d'investissements locaux.

## **LES AUTOCHTONES**

---

Le Ministère a collaboré avec le Secrétariat aux affaires autochtones à la promotion de ses programmes d'aide auprès de la clientèle autochtone (individus et entreprises).

### **LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Conformément au plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels (PRP), le MIC fait part dans son rapport annuel de ses réalisations à ce chapitre.

### **LES ACTIONS RÉALISÉES DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (PRP)**

L'application du plan d'action ministériel instauré par le Ministère s'est traduite par des actions concrètes qui illustrent bien l'importance que le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde à ce dossier.

Parmi ces actions, notons :

- la poursuite des rencontres, en avril 2001, avec tous les cadres du Ministère afin de présenter les aspects de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) ;
- la transmission aux cadres d'attentes signifiées spécifiques en matière de protection des renseignements personnels (PRP) et la transmission d'une note de service leur rappelant l'importance de signifier cette attente spécifique à leur personnel pour l'année 2002 ;
- la réalisation d'un diagnostic sur le profil d'accès au fichier électronique du Placement étudiant du Québec (PEQ) tel que prévu dans le Plan d'action gouvernemental et tel que décidé au comité ministériel sur la PRP. Cette évaluation révèle que la direction du PEQ assure un respect adéquat des exigences de l'article 62 de la loi sur l'accès. Les droits d'accès accordés au personnel de cette unité administrative respectent le critère de nécessité, et les mesures de contrôle et de sensibilisation relevant de la responsabilité de cette entité apparaissent satisfaisantes. Les lacunes relevées sont essentiellement liées à l'implantation de technologies plus performantes sur le plan de la sécurité. À cet égard, la Politique de sécurité de l'information et des échanges électroniques a su intégrer les principales exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;
- l'instauration du site intranet Protection des renseignements et Sécurité de l'information (PRSI) accessible à l'ensemble du personnel, un site évolutif qui sera régulièrement mis à jour par l'ajout de liens utiles, des chroniques sur le sujet, etc. ;
- la réalisation de diverses activités de sensibilisation, notamment lors d'une semaine thématique sur la PRSI qui visait à faire reconnaître par l'ensemble du personnel l'importance de la PRP, à favoriser le développement de réflexes de saine protection de l'information et à consolider les connaissances des employés en matière de protection des renseignements. Les divers moyens utilisés ont été les suivants :
  - une capsule théâtrale présentant le sujet de façon humoristique à laquelle ont assisté plus de 400 personnes à Québec et à Montréal, et une bande vidéo de cette représentation pour les directions régionales, les nouveaux employés et les personnes qui n'auraient pas pu y assister,
  - des affiches permanentes à conserver dans les endroits où circule l'information,

- un signet présentant les 10 commandements de la sécurité de l'information,
- des chroniques diffusées à l'ensemble du personnel,
- un jeu questionnaire informatisé;
- la tenue d'une séance de formation pour l'ensemble des employés du Placement étudiant du Québec;
- l'approbation et le lancement de la Politique de sécurité de l'information et des échanges électroniques.

Ce bilan indique que le Ministère a réalisé les priorités d'action qu'il s'était fixées pour l'exercice 2001-2002 en matière de renseignements personnels.

## **LES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'EXERCICE 2002-2003 EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

---

Pour l'exercice financier 2002-2003, le comité ministériel de PRP devrait approuver un nouveau plan d'action plus opérationnel. Il mettra l'accent notamment sur le développement d'outils d'application de la loi ainsi que sur la sensibilisation et la formation. La planification de formation ciblée destinée aux divers secteurs du Ministère est en développement.

## **LA PROTECTION DES NON-FUMEURS**

---

Le 17 juin 1998, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur le tabac (L.R.Q. c. T-0.01) confiant à tout exploitant d'un lieu la responsabilité de voir au respect des règles relatives à l'usage interne du tabac.

En 2001-2002, le Ministère a contribué de façon significative à renforcer cette préoccupation gouvernementale en procédant à une série d'actions favorisant des lieux exempts de fumée pour le bien-être de ses employés et de sa clientèle.

C'est dans cette perspective que le Ministère a notamment réalisé les actions suivantes :

- l'actualisation complète de la signalisation sur l'interdiction de fumer dans ses édifices;
- la promotion à l'interne du concours Défi Tabac lancé par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en mars 2002;
- la révision de la politique sur l'usage interne du tabac dans le but de définir et préciser davantage les rôles des intervenants en ce qui a trait à l'application de la Loi sur le tabac;
- la résolution et la gestion des plaintes provenant des employés ou de la clientèle;
- l'appropriation par le Comité de santé et de sécurité au travail de la promotion et de la sensibilisation relatives aux effets néfastes de l'usage du tabac;
- le remboursement de 50% des coûts de diverses méthodes pour cesser de fumer par le Programme d'aide aux employés.

## **L'ADMINISTRATION DES LOIS**

---

### **La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles remboursés**

Au cours du dernier exercice financier, le MIC a émis ou renouvelé 2 762 permis et ses inspecteurs ont procédé à 907 visites d'inspection.

### **La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux**

Au cours du dernier exercice financier, les inspecteurs du MIC ont procédé à 758 visites d'inspection. Ils ont alors rédigé 226 constats d'infractions, qui ont été transmis au ministère de la Justice pour traitement. Un nouveau document d'information exhaustif à l'intention des commerçants et des autres acteurs du commerce de détail, intitulé *Renseignements relatifs à l'application des dispositions de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (L.R.Q., c. H-2.1), a été rédigé et placé dans le site Internet du MIC.

### **La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif**

En plus d'administrer la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), le MIC est chargé d'appliquer la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).

De cette dernière loi découlent le Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif et le Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale. Ces deux nouveaux programmes ont été instaurés afin de tenir compte des mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2002-2003 en vue de faciliter le financement et la capitalisation des entreprises de l'économie sociale.

### **La Loi sur les immeubles industriels municipaux**

En vertu de l'article 14 de la Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux (1994, c.34), toutes les aliénations d'immeubles industriels municipaux, comprenant terrains et bâtiments, réalisées sur le territoire d'une municipalité locale doivent être autorisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Historiquement, le MIC a le mandat, en vertu de cette loi, d'exercer une vigilance sur l'achat et la vente de terrains par les municipalités, de façon à éviter que se fasse une spéculation indue au détriment des municipalités.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, conformément à cette loi, le MIC a traité 294 demandes dont 275 cas d'aliénation. Enfin, le MIC a acheminé 19 avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi qu'aux municipalités régionales de comté en matière de développement industriel dans les schémas d'aménagement révisés des municipalités régionales (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]).

## **LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MIC**

---

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est doté de sa politique linguistique le 25 avril 2000.

Chaque gestionnaire a été invité à assurer le respect de cette politique au sein de son unité. Pour en faciliter l'accès, le texte de la politique se trouve dans l'intranet du Ministère.

Selon la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17), la ministre titulaire a pour responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie et du commerce. Elle voit à la mise en œuvre de ces politiques, en surveille l'application et en coordonne l'exécution.

Pour exercer adéquatement ce mandat, la ministre a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec ainsi que de promouvoir l'exportation des produits et services québécois ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement, seul ou en concertation avec d'autres ministères, des objectifs, priorités et stratégies de développement de l'industrie et du commerce ;
- de fournir aux entreprises et aux investisseurs les services nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec ;
- de favoriser le développement des coopératives ;
- de favoriser la concertation des agents économiques ;
- de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'ils peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec ;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent dans le cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales ;
- d'accorder, à l'intérieur des limites de la loi, des aides financières ;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses ;
- de collecter, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

La ministre a aussi pour responsabilité d'effectuer des recherches, études et analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique, afin de tenir le gouvernement informé des possibilités d'exportation de produits ou services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec. À cette fin, elle effectue des stages, missions, expositions ou accorde des aides financières ; elle agit à l'occasion en concertation avec d'autres ministères ou organismes. (re : décret 43-2002)

## **LES AUTRES LOIS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

---

La ministre de l'Industrie et du Commerce est également responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel du Québec, des lois sur le commerce et des lois sur les coopératives.

### **Les lois constitutives des sociétés d'État**

- Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001).
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2).
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., c. S-17.4).
- Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., c. S-17.5).
- Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).
- Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain (L.R.Q., c. S-11.04).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01).
- Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., c. S-18.2.1).

### **Le développement industriel**

- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c. A-33.01).

### **Le développement touristique**

- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).

### **Le commerce**

- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

### **Les coopératives**

- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2).

### **Le commerce extérieur**

Le décret 43-2002 du 30 janvier 2002 concernant la ministre de l'Industrie et du Commerce place une partie de la Loi sur le ministère des Relations internationales sous la responsabilité de la ministre de l'Industrie et du Commerce.

### **Direction régionale du Bas-Saint-Laurent (01)**

92, 2<sup>e</sup> rue Ouest, bureau 208  
Rimouski (Québec) G5L 8B3

Tél. : (418) 727-3577  
Téléc. : (418) 727-3640

### **Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)**

3950, boul. Harvey, 2<sup>e</sup> étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Tél. : (418) 695-7862  
Téléc. : (418) 695-7870

### **Direction régionale de la Capitale-Nationale (03)**

710, place D'Youville, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Tél. : (418) 691-5824  
Téléc. : (418) 643-4099

### **Direction régionale de la Mauricie (04)**

Édifice Capitanal  
100, rue Laviolette, bureau 321  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : (819) 371-6776  
Téléc. : (819) 371-6962

### **Direction régionale de l'Estrie (05)**

200, rue Belvédère Nord, bureau 4.03  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Tél. : (819) 820-3205  
Téléc. : (819) 820-3966

### **Direction régionale de Montréal (06)**

380, Saint-Antoine Ouest, 4<sup>e</sup> étage sud  
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Tél. : (514) 499-2550  
Téléc. : (514) 873-9913

### **Direction régionale de l'Outaouais (07)**

170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 5.200  
Hull (Québec) J8X 4C2

Tél. : (819) 772-3131  
Téléc. : (819) 772-3981

### **Direction régionale de l'Abitibi–Témiscamingue (08)**

180, boul. Rideau, local 2.11  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Tél. : (819) 763-3875  
Téléc. : (819) 763-3496

### **Direction régionale de la Côte-Nord (09)**

625, boul. Laflèche, bureau 1.811  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Tél. : (418) 295-4050  
Téléc. : (418) 295-4885

### **Centre d'affaires regroupé**

454, rue Arnaud  
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9

Tél. : (418) 964-8160  
Téléc. : (418) 964-8164

### **Direction régionale du Nord-du-Québec (10)**

Desservie par la direction régionale de  
l'Abitibi–Témiscamingue  
appuyée des directions régionales du  
Saguenay–Lac-Saint-Jean et  
de la Côte-Nord.

**Direction régionale de la  
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)**  
224, boul. Gérard D.-Lévesque, C.P. 579  
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0  
Tél. : (418) 752-2229  
Télec. : (418) 752-2902

**Direction régionale de la  
Chaudière-Appalaches (12)**  
68, rue du Palais-de-Justice, bureau 103  
Montmagny (Québec) G5V 1P5  
Tél. : (418) 248-3331  
Télec. : (418) 248-4098

11535, 1<sup>re</sup> Avenue Est, bureau 304  
3<sup>e</sup> étage  
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5  
Tél. : (418) 226-3137  
Télec. : (418) 226-3250

**Direction régionale de Laval (13)**  
1555, boul. Chomedey, bureau 250  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
Tél. : (450) 680-6175  
Télec. : (450) 682-1595

**Direction régionale de Lanaudière (14)**  
40, rue Gauthier Sud  
Bureau 3300, 3<sup>e</sup> étage  
Joliette (Québec) J6E 4J4  
Tél. : (450) 752-8050  
Télec. : (450) 752-8064

**Direction régionale des Laurentides (15)**  
10, rue Saint-Joseph, bureau 308  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7  
Tél. : (450) 569-3031  
Télec. : (450) 569-3039

**Direction régionale de la  
Montérégie (16)**  
201, place Charles-Lemoyne, bureau 101  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Tél. : (450) 928-7456  
Télec. : (450) 928-7465

**Direction régionale du  
Centre-du-Québec (17)**  
Édifice Provincial  
62, rue Saint-Jean-Baptiste  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
Tél. : (819) 752-9781  
Télec. : (819) 758-4306

### AMÉRIQUE DU NORD

#### CANADA

##### BUREAU DU QUÉBEC À TORONTO – CANADA

20, rue Queen Ouest, bureau 1504  
C.P. 13  
Toronto (Ontario)  
Canada  
M5H 3S3

Tél. : (416) 977-6060

Téléc. : (416) 596-1407

**Jeffrey Machan**, *conseiller économique*  
Courriel : jeffrey.machan@cex.gouv.qc.ca

**Benoît Breton**, *attaché commercial*  
Courriel : benoit.breton@cex.gouv.qc.ca

##### BUREAU DU QUÉBEC À VANCOUVER – CANADA

789, West Pender, bureau 780  
Vancouver, C.-B.  
Canada  
V6C 1H2

Téléc. : (604) 682-6670

**André Gour**, *attaché commercial*  
Courriel : andré.gour@cex.gouv.qc.ca  
Tél. : (604) 682-3500 poste 106

#### ÉTATS-UNIS

##### DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À NEW YORK

One Rockefeller Plaza, 26th Floor  
New York, NY 10020-2102,  
États-Unis

Tél. général : (212) 397-0200

Téléc. : (212) 757-4753

**Jean Saintonge**, *conseiller économique*  
Tél. : (212) 843-0970  
Courriel : jean.saintonge@mri.gouv.qc.ca

**Denise Bigo**, *attachée commerciale*  
Tél. : (212) 843-0972  
Courriel : denise.bigo@mri.gouv.qc.ca

**Julian Carr**, *attaché commercial*  
Tél. : (212) 843-0975  
Courriel : julian.carr@mri.gouv.qc.ca

**Laurent Waessa**, *attaché commercial*  
Tél. : (212) 843-0973  
Courriel : laurent.waessa@mri.gouv.qc.ca

##### DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON

31, Milk Street, 10<sup>e</sup> étage  
Boston, MA 02109-5104  
États-Unis

Tél. : (617) 482-1193

Téléc. : (617) 482-1195

**Frederic Alberro**, *directeur affaires  
économiques*  
Courriel : Frederic.alberro@mri.gouv.qc.ca

**Susan R. Deacy**, *attachée commerciale*  
Courriel : susan.deacy@mri.gouv.qc.ca

**Vahe Apelian**, *attaché commercial*  
Courriel : vahe.apelian@mri.gouv.qc.ca

**DÉLÉGATION DU QUÉBEC À CHICAGO**

444, North Michigan Avenue, bureau 1900  
Chicago, IL 60611  
États-Unis

Tél. : (312) 645-0542

**Gérard D. Villeneuve**, *conseiller économique*

Tél. : (312) 645-0395 poste 225

Courriel : gérard.villeneuve@mri.gouv.qc.ca

**Charles Orlowek**, *attaché commercial*

Tél. : (312) 645-0395 poste 223

Courriel : orlowek@quebectrade.qc.ca

**Keith Kalinowski**, *attaché commercial*

Tél. : (312) 645-0395 poste 230

Courriel : kalinowski@quebectrade.qc.ca

**DÉLÉGATION DU QUÉBEC À LOS ANGELES**

10940, Wilshire, bureau 720  
Los Angeles, CA 90024  
États-Unis

Tél. : (310) 824-4173

Téléc. : (310) 824-7759

**Benoît Lymburner**, *conseiller économique*

Courriel : benoit.lymburner@mri.gouv.qc.ca

**Melissa A. Isom**, *attachée commerciale*

Courriel : isom@quebectrade.qc.ca

**Jerome Alton Carney**, *attaché commercial*

Courriel : carney@quebectrade.qc.ca

**BUREAU DU QUÉBEC À ATLANTA**

1170, Peachtree Street  
Atlanta, GA 30309  
États-Unis

Tél. : (404) 815-4979

Téléc. : (404) 815-6664

**Louise Fortin**, *attachée commerciale*

Courriel : atlanta@quebectrade.qc.ca

**Virginia Rand-Hill**, *attachée commerciale*

Courriel : hill@quebectrade.qc.ca

**BUREAU DU QUÉBEC À MIAMI**

801, Brickell Avenue  
Bureau 1500  
Miami, FL 33131  
États-Unis

Tél. : (305) 358-3397

Téléc. : (305) 358-5399

**Jean Duquette**, *directeur*

Courriel : jean.duquette@mri.gouv.qc.ca

**Frédéric Bolbuc**, *attaché commercial*

Courriel : frederic.bolduc@mri.gouv.qc.ca

## AMÉRIQUE LATINE

### DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MEXICO - MEXIQUE

Avenida Taine 411  
Colonia Bosques de Chapultepec  
11580 Mexico D.F.  
Mexique

Tél. : 011-52-5-250-8222  
011-52-5-250-8208  
011-52-5-250-8418  
Téléc. : 011-52-5-254-4282

**Guy Lassonde**, *directeur affaires  
économiques*

Courriel : qc.mexico@mri.gouv.qc.ca  
guy.lassonde@mri.gouv.qc.ca

**Victor Manuel Davila Sanchez**,  
*attaché commercial*

**Enrique Patino Angeles**,  
*attaché commercial*

### DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BUENOS AIRES – ARGENTINE

Tucuman 1321, 12o Piso  
Plaza Los Tribunales  
(1050) Capital Federal  
Buenos Aires  
Argentine

Tél. : 011-54-11-4371-6003  
Téléc. : 011-54-11-4371-6007

**Rafael Sánchez**, *conseiller économique*  
Courriel : rafael.sanchez@mri.gouv.qc.ca

**Roch Paquette**, *attaché commercial*

### ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À SANTIAGO - CHILI

Avenida Nueva Tajamar no 481  
Torre Norte, Oficina no 904  
Santiago (Las Condes)  
Chili

Tél. : 011-562-350-4255  
Téléc. : 011-562-350-4256

**Paulina del Villar Malfanti**,  
*attachée commerciale*  
Courriel : goquebec@yahoo.co

### ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À LIMA - PÉROU

Av. La Paz 374 Oficina A  
Miraflores  
Lima 18  
Pérou

Tél. : 011-511-241-8799  
Téléc. : 011-511-444-1491

**Manuel Delfin**, *attaché commercial*  
Courriel : mdelfin@amauta.rcp.net.pe

### ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À CARACAS - VENEZUELA

Calle Los Laboratorios  
Edif. OFINCA - 1 Piso - Oficina 13  
Los Ruices  
Caracas 1071  
Venezuela

Tél. : 011-582-235-5397  
Téléc. : 011-582-235-5081

**Maria Eugenia Pardo**,  
*attachée commerciale*  
Courriel : mariapardo@cantv.net

### ATTACHÉ COMMERCIAL À PANAMA CITY – PANAMA

**M. Étienne Nobert**, *attaché commercial*  
Edificio TWIN TOWER, torre B  
Apartamento 6-B, calle 47  
Bella Vista  
Panama City  
Panama

Tél. : 011-507-223-0549  
011-507-686-4732  
Téléc. : 011-507-223-6344  
Courriel : ecnobert@hotmail.com

## EUROPE

### DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À BRUXELLES – BELGIQUE

Avenue des Arts 46, 7<sup>e</sup> étage  
B - 1000 Bruxelles  
Belgique

Tél. : 011-32-2-512-0036  
Télec. : 011-32-2-514-2641  
Courriel : qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca

**Raymond Marcil,**  
*directeur affaires économiques*  
Direct : 011-32-2-549-5922  
Courriel : raymond.marcil@mri.gouv.qc.ca

**Baudouin van Rijckevorsel,**  
*attaché commercial*

**Benoit van den Bogaerde,**  
*attaché commercial*

### DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À LONDRES – ROYAUME-UNI

59, Pall Mall  
Londres SW1Y 5JH  
Royaume-Uni

Tél. : 011-44-20-766-5900  
Télec. : 011-44-20-930-7938  
Courriel : qc.londres@mri.gouv.qc.ca

**Diane Lamothe,**  
*directrice affaires économiques*  
Direct : 011-442-07-766-5927  
Courriel : diane.lamothe@mri.gouv.qc.ca

**Claire Berry,** *attachée commerciale*

**Kristian Schnack,** *attaché commercial*

**Karen Skouse,** *attachée commerciale*

### DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS – FRANCE

66, rue Pergolèse  
75116 Paris  
France

Tél. : 011-33-1-4067-8500  
Télec. : 011-33-1-4067-8509  
Courriel : qc.paris@mri.gouv.qc.ca

**Richard Aubé,**  
*directeur affaires économiques*  
Direct : 011-33-1-4067-8580  
Courriel : richard.aube@mri.gouv.qc.ca

**Françoise Gizewski,** *attachée commerciale*

**Eric Duflos,** *attaché commercial*

**Yves Humbert,** *attaché commercial*

### BUREAU DU QUÉBEC À MUNICH – ALLEMAGNE

Dienerstrasse 20  
D-80331 Munich  
Allemagne

Tél. : 011-49-89-2420-870  
Télec. : 011-49-89-2420-8737  
Courriel : bureau\_quebec@compuserve.com

**Daniel Dignard,** *conseiller économique*  
Courriel : daniel.dignard@mri.gouv.qc.ca

**Birgit Koether,** *attachée commerciale*  
Courriel : birgit.koether@mri.gouv.qc.ca

### BUREAU DU QUÉBEC À BARCELONE - ESPAGNE

Passeig de Gràcia, 16 - 6e  
08007 Barcelone  
Espagne

Tél. : 011-34-93-481-3188  
Télec. : 011-34-93-318-8609  
Courriel : qc.barcelone@mri.gouv.qc.ca

**Marcel Gaudreau,** *directeur*  
Courriel : marcel.gaudreau@mri.gouv.qc.ca

**Alfons Calderon,** *attaché commercial*  
Courriel : alfons.calderon@mri.gouv.qc.ca

## ASIE

---

### **BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À MILAN - ITALIE**

a/s Ufficio Affari Québec-Italia  
Via Camperio 1  
20123 Milan  
Italie

Tél. : 011-39-02-7200-1828  
Télec. : 011-39-02-7200-1849  
Courriel : [affari.quebec@mi.camcom.it](mailto:affari.quebec@mi.camcom.it)  
**Sandra Bonnani**, *attachée commerciale*

### **DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À TOKYO – JAPON**

Kojimachi Hiraoka Building  
1-3 Kojimachi, 5th Floor  
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083  
Japon

Tél. : (81-3) 3239-5137  
Télec. : (81-3) 3239-5140  
Courriel : [qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca](mailto:qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca)

**François Gaudreau**,  
*directeur affaires économiques*  
**Norifumi Akama**, *attaché commercial*  
**Toru Asano**, *attaché commercial*  
**Makato Inagaki**, *attaché commercial*

### **BUREAU DU QUÉBEC À BEIJING – CHINE**

a/s Ambassade du Canada  
19, Dongzhimenwai Dajie  
District de Chaoyang  
Beijing 100600  
Chine

Tél. : (86-10) 6532-3536 poste 3600  
Télec. : (86-10) 6532-4072  
**Jean Marchand**, *représentant du Québec*  
Courriel : [jean.marchand@dfait-maeci.gc.ca](mailto:jean.marchand@dfait-maeci.gc.ca)

### **BUREAU DU QUÉBEC À SHANGAÏ – CHINE**

a/s Consulat général du Canada  
Bureau 604, Four Shanghai Centre  
1376, Nanjing Xi Ly  
Shanghai 200040  
Chine

Tél. : (86-21) 6279-8400  
Télec. : (86-21) 6279-8401  
**René Milot**, *représentant*  
Courriel : [rene.milot@dfait-maeci.gc.ca](mailto:rene.milot@dfait-maeci.gc.ca)

**BUREAU DU QUÉBEC À  
SÉOUL – CORÉE DU SUD**

c/o National Bank  
Leema Bldg. 6th Floor  
146-1 Soosong-Dong, Chongro-ku  
Séoul 110-140  
République de Corée

Tél. : (82-2) 739-0927  
Téléc. : (82-2) 739-0929

**Chung-Yoll Yoo**, *représentant*  
Courriel : bqsyoo@soback.kornet.nm.kr

**ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À  
MANILLE - PHILIPPINES**

6th Floor, Oakwood Premier Ayala Center  
Glorietta 4, Ayala Center  
Makati City  
Philippines

Tél. : (63.2) 755-8894  
Téléc. : (63.2) 755-8895

**Socorro Corazon B. Castro**, *attachée commerciale*  
Courriel : socorro.castro@mri.gouv.qc.ca

**BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À  
TAIPEI – TAÏWAN**

13 FL. 365 Fu Hsing, North Road  
Taipei 10483  
Taïwan

Tél. : (886-2) 2713-6097  
Téléc. : (886-2) 2718-7818

**Michael Chen**, *représentant*  
Courriel : quebec.taipei@msa.hinet.net

**ANTENNE DU QUÉBEC À KUALA LUMPUR –  
MALAISIE**

c/o Canadian High Commission  
OSK Plaza, 15th Floor  
172, Jalan Ampang  
50450 Kuala Lumpur  
Malaisie

Tél. : (60.3) 2733-8220  
Téléc. : (60.3) 2733-8221

**Randall Liew**, *attaché commercial*  
Courriel : qc.kualalumpur@mri.gouv.qc.ca

### AIDES FINANCIÈRES OCTROYÉES – EXERCICE FINANCIER 2001-2002

| Programmes                                                                       | Nombre<br>de projets | Montant octroyé<br>(en milliers de \$) |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------|
| <b>Entreprises</b>                                                               |                      |                                        |
| Impact-PME                                                                       |                      |                                        |
| • Volet Innovation : embauche de personnel                                       | 574                  | 9 405,9                                |
| • Volet Innovation : soutien à l'innovation<br>et aux pratiques avancées         | 1 255                | 10 653,7                               |
| • Volet Développement des marchés d'exportation                                  | 1 037                | 8 768,3                                |
| • Volet Rétention et expansion d'entreprises                                     | 68                   | 1 927,2                                |
| • Volet Emploi de gestion                                                        | 75                   | 1 561,8                                |
| Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)                               |                      |                                        |
| • Volet Étudiants-stagiaires                                                     | 3 338                | 4 148,5                                |
| Chantier Inforoute-Jeunesse                                                      | 174                  | 339,5                                  |
| Programme d'amélioration des compétences<br>en science et technologie (PACST)    |                      |                                        |
| • Volet Adaptation stratégique<br>de la main-d'œuvre (Format-stage)              | 23                   | 5 463,3                                |
| Programme d'aide à la concrétisation<br>de projets industriels (PACPI)           | 31                   | 979,8                                  |
| Soutien aux vitrines technologiques                                              | 25                   | 6 092,4                                |
| Décennie des Amériques                                                           | 55                   | 2 881,6                                |
| Appui au développement d'une cité<br>de l'optique pour la région de Québec       | 7                    | 999,7                                  |
| <b>Organismes</b>                                                                |                      |                                        |
| Promotion de la mode et du design                                                | 25                   | 633,2                                  |
| Service régional ou sectoriel<br>de promotion des exportations                   | 4                    | 540,0                                  |
| Soutien aux regroupements sectoriels<br>en économie sociale                      | 22                   | 1 576,9                                |
| Fonds de partenariat                                                             | 220                  | 4 642,7                                |
| Programme d'aide aux organismes œuvrant<br>au développement économique du Québec | 67                   | 1 562,8                                |

|                                                                                                                                                                     |         |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------|
| Société du parc industriel<br>et portuaire Québec-Sud                                                                                                               | 1       | 50,0     |
| Société Innovatech Régions ressources                                                                                                                               | 1       | 900,0    |
| SIDBEC                                                                                                                                                              | 1       | 266,4    |
| Plan de diversification industrielle<br>de la Mauricie                                                                                                              | 8       | 7 425,0  |
| Aide aux coopératives de développement régional<br>(subvention versée au Conseil de la coopération<br>du Québec [CCQ] qui a réparti l'aide<br>aux 11 regroupements) | 1       | 3 577,5  |
| Appui à la formation de la main-d'œuvre<br>dans le domaine de l'optique,<br>de la photonique et du laser                                                            | 5       | 12 310,2 |
| <b>Autre</b>                                                                                                                                                        |         |          |
| Soutien au branchement des familles sur Internet                                                                                                                    | 290 626 | 53 200,0 |